

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA FFB

L'ACTIVITÉ TIENT

En 2019, la bonne surprise est venue des établissements de crédit. Que ce soit pour le logement des ménages ou l'investissement en non résidentiel des entreprises, l'amélioration sensible des paramètres du crédit a permis de soutenir les marchés du bâtiment, bien au-delà de ce qui était prévu. Malgré les turbulences du commerce mondial et la marche hésitante vers le Brexit, malgré le sévère rabotage des dispositifs en faveur du logement depuis 2018 et la crise des « gilets jaunes », force est de constater que le secteur connaît un été indien.

Le logement neuf résiste grâce à l'ouverture du crédit immobilier

De fait, côté logement neuf, les ventes s'inscrivent à nouveau en croissance dans l'individuel diffus, à +4,7 % en glissement annuel sur sept mois à fin juillet 2019, et les permis commencent à bénéficier de l'embellie, avec une petite hausse de 1,3 % sur le cumul mai-juillet 2019 comparé à mai-juillet 2018. La baisse des taux d'intérêt et, plus encore, celle des taux d'apports personnels expliquent très largement cette inflexion, portée par le retour de ménages modestes sur le marché. Les mises en chantier, en baisse contenue de 2,5 % sur la période, devraient suivre.

Les tendances s'avèrent un peu moins claires dans le collectif. Certes, les permis et mises en chantier se replient encore de plus de 8 % en glissement annuel sur trois mois à fin juillet 2019. De plus, la chute des mises en vente dans la promotion immobilière impressionne, à -22,1 % en nombre de logements sur les deux premiers trimestres 2019 rapportés aux mêmes trimestres de 2018. Reste que les promoteurs interrogés par l'Insee s'avèrent bien plus optimistes quant au lancement de nouveaux programmes sur la deuxième partie de l'année et que leurs ventes résistent finalement plutôt bien sur la première moitié, à -0,7 % par rapport à 2018.

Au global, pour le bâtiment, la crise sur ce segment ressortira plus limitée que nous ne l'avions craint. **Environ 400 000 logements devraient être mis en chantier en 2019 et la production ressortirait quasiment stable, à +0,2 % contre -4,5 % initialement prévu.** C'est aussi la preuve que la demande reste forte et s'exprime sur le marché, dès lors que les conditions financières lui permettent de le faire.

Le non résidentiel neuf accélère

Les données officielles s'avèrent encourageantes sur l'activité en non résidentiel neuf. Hors locaux agricoles, les surfaces autorisées et commencées progressent respectivement de 15,6 % et 4,7 % en glissement annuel sur sept mois à fin juillet 2019. Le mouvement doit

beaucoup au segment des locaux industriels et assimilés, mais le redressement se lit aujourd'hui aussi sur celui des bureaux et se prépare sur les marchés des commerces et bâtiments administratifs, dont les permis ressortent en hausse.

Plus encore, il faut insister sur la nette déconnection entre la rapide hausse des permis et celle, plus contenue, des mises en chantier. Ce grand écart s'observe depuis 2010 mais atteint aujourd'hui des niveaux qui relèvent de l'erreur statistique. Cela fait étrangement écho aux raisons qui ont présidé à la mise en place des publications en « date réelle estimée » depuis 2012 côté logement. En clair, nous pensons que, dans les données officielles, il manque des mises en chantier pour le non résidentiel et que la tendance réelle s'inscrit au-delà de ce qui ressort des publications Sit@del2.

En conséquence, **notre prévision initiale d'une progression de 3,0 % de l'activité bâtiment en non résidentiel est revue à +6,4 % pour 2019.**

L'amélioration-entretien hésite, comme prévu

Après un repli de 2,3 % de l'activité entre les premiers trimestres 2018 et 2019, une inflexion de tendance se lit pour le deuxième trimestre avec +0,5 % et devrait se confirmer au troisième trimestre 2019, compte tenu des perspectives déclarées par les chefs d'entreprises.

De plus, les annonces concernant la complexe réforme du CITE, singulièrement la suppression de l'aide pour les ménages les plus aisés, viendront doper le marché en fin d'année, puisque le bénéfice du CITE nécessite une facture acquittée.

Malgré un tout début d'année difficile, **l'année 2019 devrait donc connaître une production en petite hausse de 0,3 % en volume, contre +0,5 % initialement prévu.**

Une année 2019 positive pour le bâtiment...

Le niveau élevé des carnets de commande à la mi-année, soit près de 6,5 mois toutes tailles d'entreprises, tous territoires et tous métiers confondus, confirme la tendance : 2019 se rangera parmi les bonnes années pour le secteur.

A minima, l'activité devrait ressortir en hausse de 1,3 % en volume. En termes d'effectifs, la FFB table aujourd'hui sur une progression révisée aux environs de 25 000 postes, y compris intérim en équivalent-emplois à temps plein, en 2019.

Par ailleurs, les créations d'entreprises restent très dynamiques et les défaillances d'entreprises continuent de reculer, alors que la situation côté trésorerie et marges semble avoir connu depuis le deuxième trimestre une inflexion légèrement positive.

... mais les risques liés au contexte institutionnel se renforcent

Cette amélioration repose toutefois très largement sur un facteur clef, déjà signalé : un élargissement très net du marché du crédit, notamment auprès des artisans et PME, comme des ménages accédants modestes. Or, une **double menace pèse** sur cet environnement :

- premièrement, **un durcissement des règles prudentielles s'appliquant aux établissements de crédit.** Le risque étant évidemment concentré sur la clientèle la moins biens dotée en fonds propres ou en épargne, elle serait la première grande perdante à une telle réforme ;
- deuxièmement, dès le 1^{er} janvier 2020, **une suppression du PTZ dans le neuf en zones B2 et C,** soit sur les seuls territoires où la primo-accession des ménages modestes s'avère possible.

L'effet de ciseau serait redoutable et ces menaces doivent être levées au plus vite. Il serait d'ailleurs de bonne politique de s'appuyer sur ce marché du crédit porteur et sur les très faibles taux de marché, donc le faible coût budgétaire du PTZ, pour répondre à la demande.

Par ailleurs, le **projet de transformation du CITE en prime soulève de nombreuses questions pour l'avenir**. L'idée est indéniablement bonne, nous l'avons dit et le répétons. Mais sa concrétisation peine à convaincre pour l'heure. Nos principales alertes portent sur la complexité du dispositif envisagé et sur la suppression de l'aide pour les ménages des deux derniers déciles, c'est-à-dire ceux qui réalisent le plus de travaux car ils sont propriétaires et disposent de quelques moyens financiers permettant d'engager de gros travaux. Or, jusqu'à ce jour, le CITE, comme ses prédécesseurs, s'inscrit dans le cadre d'une politique d'efficacité énergétique, non d'une politique sociale. Nous ne pensons pas qu'on puisse courir ces deux lièvres à la fois. Après le temps court de la concertation, nous attendons avec impatience celui de la présentation du projet révisé, qui ne saurait se limiter au simple habillage d'un sérieux élagage !

Enfin, côté cycle d'exploitation, **deux sujets inquiètent** :

- Il s'agit tout d'abord de la **suppression de l'accès au gazole non routier (GNR)**. J'en ai déjà parlé, je n'y reviens pas, sauf pour dire que nous craignons toujours le risque de concurrence déloyale avec les entreprises agricoles d'une part, que nous attendons avec impatience le détail des mesures compensatoires pour nous prononcer d'autre part.
- Il s'agit ensuite des débats toujours en cours sur le **rabotage de la déduction forfaitaire spécifique (DFS) et/ou du Fillon associé**. Si au final, le choix d'une mesure de moindre complexité fait pencher la balance pour cette dernière hypothèse, le plafonnement retenu doit impérativement être relevé.

Là encore, nous sommes dans l'attente du périmètre exact de la réforme. À nouveau, l'immobilier se trouve donc menacé de coupes prématurées.

Une nécessaire réforme de l'apprentissage

Un point sur la réforme de l'apprentissage. Le gouvernement a profondément réformé le modèle économique des centres de formation par l'apprentissage (CFA). Il a revu de fond en comble son financement, instauré la concurrence entre les organismes de formation et simplifié certains dispositifs pour les entreprises. Après s'être émue de cette réforme, **la FFB a la volonté de renforcer l'apprentissage et d'en faire une véritable filière d'excellence**. La politique qu'elle propose permettra d'assurer aux CFA du bâtiment le financement de leur développement et leur adaptation aux défis de la réforme, dans le respect de leur autonomie, tout en préservant une nécessaire mutualisation.

Pour cela, la FFB propose de mettre en œuvre une politique basée sur des principes de bon sens :

- faire confiance aux acteurs du terrain plutôt qu'aux structures nationales, nécessairement plus éloignées d'un indispensable service de proximité;
- maintenir l'effort financier de la profession, mais en affectant les fonds aux besoins réels des artisans, des entrepreneurs et des jeunes ;
- fournir des moyens aux réseaux d'apprentissage pour mettre en place plus de proximité, plus de qualité, plus de numérique ;
- communiquer plus et mieux pour attirer les jeunes talents ;
- clarifier les circuits financiers pour faire des économies.

C'est d'ailleurs dans cette volonté que **la FFB s'investit pleinement depuis des années dans les Worldskills**. Cette compétition internationale rassemble, tous les deux ans, plus de 1.600 candidats de moins de 23 ans, venus de 60 pays pour s'affronter dans près de 50 métiers dont 13 du BTP. C'est une occasion unique pour ces jeunes de mesurer leurs compétences à l'international et de donner une image juste, vivante et dynamique de leur métier d'aujourd'hui. C'est aussi l'occasion, en France, de faire mieux connaître les métiers et

de développer l'apprentissage. L'organisation de la finale internationale à Lyon en 2023 constitue une belle victoire pour la France, la région Auvergne Rhône Alpes et la ville de Lyon.

Gestion des déchets du bâtiment

Brune Poirson, la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire a réuni l'ensemble de la profession et des élus afin d'acter une série de mesures destinées à améliorer la gestion des déchets de la construction et lutter contre les décharges sauvages, avant l'examen du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire au Sénat.

La FFB tient à rappeler que le secteur, bien qu'étant un producteur important de déchets avec 46 millions de tonnes par an, est loin d'être le principal responsable des décharges sauvages, comme l'a confirmé la secrétaire d'Etat lors de la concertation de la semaine dernière. A cette occasion, plusieurs pistes et propositions ont été actées pour répondre à tous les objectifs, tels que le renforcement du maillage territorial en points de collecte (principalement déchèteries publiques ou privées), la mise en place d'un observatoire des déchets et d'un système de traçabilité. La reprise gratuite de certains déchets triés en déchèteries fait également partie des discussions.

La FFB estime par ailleurs qu'**une contribution prélevée sur une assiette large de produits et matériaux, y compris ceux qui sont importés, et vendus en GSB aux particuliers, constituerait une solution de financement équitable**. Cette contribution servirait, sous le pilotage d'une interprofession à construire avec l'ensemble des acteurs et les pouvoirs publics, à financer, d'une part, des actions ciblées pour développer le recyclage, et, d'autre part, à renforcer le maillage territorial en points de collecte, publics ou privés, comme évoqué précédemment.

Ce second point reste la priorité pour lutter contre les dépôts sauvages. Pour cela, les moyens de contrôle et de sanction doivent être renforcés et **les déchèteries publiques doivent rouvrir leur porte aux artisans et entrepreneurs**. Une tarification et des horaires adaptés aux professionnels doivent être mis en place, au risque de voir se développer les dépôts sauvages.

Le projet de loi anti gaspillage qui sera débattu dans quelques jours au parlement doit clarifier l'ensemble de ces propositions. Il doit permettre de rendre plus opérationnel toutes les mesures liées à la collecte et au recyclage des déchets du bâtiment tout en maîtrisant l'impact sur les coûts de la construction.

Je vous remercie de votre attention.